

Tremblay-en-France

François ASENSI

Maire de Tremblay-en-France
Conseiller métropolitain
Député honoraire

Tremblay-en-France, le 10 avril 2020

Monsieur Emmanuel Macron
Président de la République
Palais de l'Elysée
55 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

Monsieur le Président,

Notre pays fait face à une crise sanitaire sans précédent. Comme vous le savez, la Seine-Saint-Denis, département francilien où vous vous êtes rendu Mardi 7 avril, déjà largement marqué par les inégalités, est tout particulièrement touchée. Le nombre de décès ne cesse de croître, les hôpitaux et le personnel médical sont débordés malgré leur exceptionnel dévouement et les difficultés sociales se sont encore accrues.

De très nombreuses familles ont vu leurs difficultés économiques renforcées par la baisse de leurs revenus induite par la mise en place du chômage partiel, la perte de certaines primes, le non-renouvellement de nombreux contrats précaires ou la baisse de l'activité dans notre pays.

Malgré cette situation inédite, les locataires sont toujours soumis au paiement de leurs loyers et de leurs charges locatives.

Si le gouvernement a légiféré par ordonnance pour accompagner les entreprises, aucune mesure n'a encore été prise à destination des locataires et des bailleurs sociaux, pourtant en première ligne. Par ce choix, vous prenez le risque d'ajouter à la crise sanitaire une crise sociale dramatique.

Les bailleurs sociaux s'organisent aujourd'hui par eux-mêmes pour faire face aux conséquences de cette double crise. Leurs capacités financières ont pourtant été largement obérées par la loi ELAN et la mise en place du dispositif de réduction de loyer de solidarité (RLS). Les bailleurs ont ainsi comblé la baisse de l'aide personnalisée au logement (APL) avec leur propre trésorerie, grévant d'autant leurs finances, soit 1,7 milliard d'euros tous les ans. Ces mesures ont coûté cher aux organismes comme la SEMIPFA à Tremblay-en-France.

Quelle que soit leur bonne volonté, les bailleurs sociaux manquent de moyens pour prendre leur part de la crise sociale auprès de leurs locataires les plus en difficulté. Les bailleurs de notre département effectueront ainsi un suivi individuel des familles les plus précaires dans leur parc locatif et leur proposeront les mesures adaptées, allant jusqu'au report de loyers.

Le report de loyer ne peut cependant être qu'une mesure provisoire. Elle ne constitue pas la solution idoine : elle ne contribuera qu'à accroître les difficultés des locataires en créant une dette locative souvent difficile à rembourser une fois le confinement terminé.



Les mesures d'accompagnement des locataires ne doivent pas se faire au détriment de la viabilité financière des bailleurs. Les loyers représentent la majorité de leurs recettes et leur permettent de financer leurs politiques d'investissements. Le report d'une part trop importante des loyers pourrait donc à terme mettre à terre des bailleurs sociaux jusque-là en santé précaire. Le gouvernement doit de toute urgence apporter des solutions à cette crise supplémentaire qui couve dans notre pays.

Cela pourrait passer par l'annulation du dispositif de réduction de loyer de solidarité, qui n'avait de finalité que budgétaire, celle de rester dans les clous des normes européennes aujourd'hui oubliées. Il me paraîtrait également hautement souhaitable que le gouvernement annule les échéances de certains emprunts des bailleurs sociaux auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) ou encore qu'il abonde des fonds d'aide pour les locataires les plus fragiles, leur permettant de régler leurs loyers.

Sans une politique ambitieuse, de nombreux bailleurs sociaux se retrouveront en grande difficulté, mettant en péril un important patrimoine locatif qui loge de nombreuses familles.

Restant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



François ASENSI
Maire de Tremblay-en-France
Conseiller métropolitain
Député honoraire